

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-2248

présenté par

M. Mis, Mme Provendier, Mme Pitollat, Mme Zannier, M. Haury, Mme Mauborgne, M. Ardouin,
M. Delpon, M. Cabaré, M. Bothorel, M. Testé et M. Vignal

ARTICLE 55**Mission « Investissements d'avenir »**

Après le mot :

« économie, »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 7 :

« contribuent au développement des technologies de rupture pour accélérer la transition écologique, augmenter la résilience de l'organisation socioéconomique du pays et sa souveraineté numérique ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Programme d'Investissement d'avenir est un programme de long terme qui permet de maintenir des crédits d'innovation élevés en ciblant des investissements à caractère exceptionnel.

Il est un formidable outil pour valoriser et financer des projets porteurs pour notre économie et nos territoires. Il doit également permettre de construire le renouvellement des priorités stratégiques d'investissement afin de construire la France de 2030.

En effet, alors que nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui a mis en lumière notre dépendance technologique, nous nous devons de privilégier le financement des investissements exceptionnels sur quelques filières industrielles ou technologies d'avenir et notamment les technologies de rupture (intelligence artificielle, blockchain, quantique).

Les principaux pays concurrents de la France ont déployé des politiques d'innovation sectorielles particulièrement ambitieuses et se sont donné les moyens d'aller vite pour capter l'essentiel de la valeur créée par les marchés émergents à forte intensité technologique. Ces initiatives accentuent le risque d'un déclassement technologique et industriel de la France. Cette compétition internationale exigeante et de plus en plus rapide nous oblige.

Si nous voulons préparer les emplois du futur et préserver notre souveraineté il nous faut demeurer, en France, les acteurs de ces technologies de demain.

Toutefois, il ne s'agit aucunement de dresser une liste exhaustive et préférentielle des finalités du PIA4 mais de mettre en avant, de manière pragmatique, que les projets qui seront soutenus devront, notamment, être conçus comme un accélérateur de notre souveraineté numérique et technologique afin de faire de la France le terrain le plus fertile en Europe pour les chercheurs et les entrepreneurs.